

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

NOVEMBRE
2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin novembre 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 12,2% provenant de :

- L'augmentation de 24,3% des impôts directs suite à la hausse de la taxe de services communaux (+27,9%), de la taxe professionnelle (+36,4%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+33,2%), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+7,9%) et de la taxe d'habitation (+50,2%);
- La baisse de 7,8% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-11,1%), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+29,3%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+31,7%);
- L'augmentation de 54,4% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+115,4%), des recettes domaniales (+34,2%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+25%) et des fonds de concours (+11%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 47,9% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 1,1% en raison de la baisse de 1,6% des dépenses de personnel et de 0,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 2,4% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 10,5 MMDH à fin novembre 2020 à 11,1 MMDH à fin novembre 2021, soit une hausse de 5,2%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin novembre 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,9 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 7,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.001 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 3,1 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 699 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 7,1 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

Excédents globaux

A fin novembre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (7,1 MMDH) et des années antérieures ont été de 49,4 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2020	Prévisions 2021	Novembre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	33 257	46 078	37 305	81%	12,2%
1.1- Recettes fiscales :	27 803	37 882	28 886	76%	3,9%
<i>Impôts directs</i>	10 126	21 284	12 582	59%	24,3%
<i>Impôts indirects</i>	17 677	16 598	16 304	98%	-7,8%
1.2- Recettes non fiscales :	5 454	8 196	8 419	103%	54,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	488	768	655	85%	34,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	647	1 454	809	56%	25,0%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 742	3 344	5 255	157%	91,6%
<i>Autres recettes</i>	1 577	2 630	1 700	65%	7,8%
2- DEPENSES ORDINAIRES	20 357	30 042	20 134	67%	-1,1%
2.1- Biens et services :	19 330	28 893	19 082	66%	-1,3%
<i>Personnel</i>	10 843	13 230	10 671	81%	-1,6%
<i>Autres biens et services</i>	8 487	15 663	8 411	54%	-0,9%
2.2- Intérêts de la dette	1 027	1 149	1 052	92%	2,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	12 900	16 036	17 171		
4- INVESTISSEMENT²	10 545	67 038	11 096	17%	5,2%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	-12	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	698	-6 581	1 001		
7- EXCEDENT³	3 054	-57 595	7 076		
8- FINANCEMENT² :	-3 054	57 595	-7 076		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 233	530	2 418		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 463	-2 005	-1 615		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 824	59 070	-7 879		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2020	Prévisions 2021	Novembre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	27 803	37 882	28 886	76%	3,9%
IMPÔTS DIRECTS	10 126	21 284	12 582	59%	24,3%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 014	8 028	3 855	48%	27,9%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 242	6 984	3 059	44%	36,4%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	245	838	368	44%	50,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 223	2 092	1 629	78%	33,2%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 826	1 695	1 926	114%	5,5%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 576	1 647	1 745	106%	10,7%
IMPÔTS INDIRECTS	17 677	16 598	16 304	98%	-7,8%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	15 495	12 982	13 779	106%	-11,1%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	306	457	403	88%	31,7%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	526	921	680	74%	29,3%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	165	250	173	69%	4,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	112	465	115	25%	2,7%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	148	174	186	107%	25,7%
<i>Taxe de séjour</i>	104	332	75	23%	-27,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	262	222	276	124%	5,3%
<i>Autres impôts indirects</i>	559	795	617	78%	10,4%
RECETTES NON FISCALES	5 454	8 196	8 419	103%	54,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	488	768	655	85%	34,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	647	1 454	809	56%	25,0%
<i>Fonds de concours</i>	625	425	694	163%	11,0%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	511	1 018	531	52%	3,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	404	277	449	162%	11,1%
<i>Subventions</i>	2 117	2 919	4 561	156%	115,4%
<i>Recettes diverses</i>	662	1 335	720	54%	8,8%
TOTAL DES RECETTES	33 257	46 078	37 305	81%	12,2%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	9 634	3 019	24 652	37 305
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	639	290	5 986	6 915
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	401	214	3 300	3 915
<i>Produits des services</i>	100	0	796	896
<i>Produits des biens</i>	138	76	1 890	2 104
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	193	0	7 089	7 282
Taxe de services communaux	193	0	3 662	3 855
Taxe professionnelle	0	0	3 059	3 059
Taxe d'habitation	0	0	368	368
1.3- Ressources transférées :	8 802	2 729	11 577	23 108
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	37	2 519	11 223	13 779
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 671	0	0	3 671
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	403	0	0	403
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 691	210	354	5 255
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 117	1 565	17 452	20 134
2.1- Biens et services :	793	1 512	16 777	19 082
<i>Personnel</i>	183	1 185	9 303	10 671
<i>Autres biens et services</i>	610	327	7 474	8 411
2.2-Intérêts de la dette	324	53	675	1 052
3- SOLDE ORDINAIRE	8 517	1 454	7 200	17 171
4- INVESTISSEMENT	5 471	1 745	3 880	11 096
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-1	1	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-18	185	834	1 001
7- EXCEDENT	3 028	-107	4 155	7 076
8- FINANCEMENT :	-3 028	107	-4 155	-7 076
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 476	574	368	2 418
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-372	-83	-1 160	-1 615
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 132	-384	-3 363	-7 879

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin novembre 2021 laisse apparaître une hausse des ressources de 12,2% et une baisse des dépenses ordinaires de 1,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 11,1 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.001 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 7,1 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 37,3 MMDH en augmentation de 12,2% par rapport à fin novembre 2020. Ceci s'explique par la hausse de 5,3% des recettes transférées, de 32,4% des recettes gérées par l'Etat et de 19% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	21 945	20 125	23 108	5,3%
Gérées par l'Etat	5 501	15 850	7 282	32,4%
Gérées par les collectivités	5 811	10 103	6 915	19,0%
TOTAL	33 257	46 078	37 305	12,2%

1.1-RECETTES FISCALES

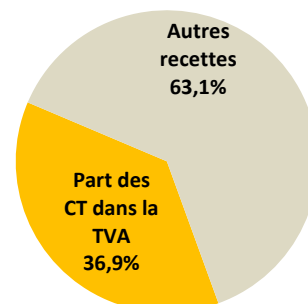
Les recettes fiscales ont atteint 28,9 MMDH, en augmentation de 3,9% par rapport à leur niveau à fin novembre 2020, suite à la hausse de 24,3% des impôts directs et à la baisse de 7,8% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 77,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 23,1 MMDH à fin novembre 2021 contre 21,9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 5,3%. Ceci résulte de l'augmentation des subventions (+2.444 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+269 MDH), de la part des régions dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+97 MDH) et des fonds de concours (+69 MDH), conjuguée à la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.716 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 36,9% de leur part dans le produit de la TVA.

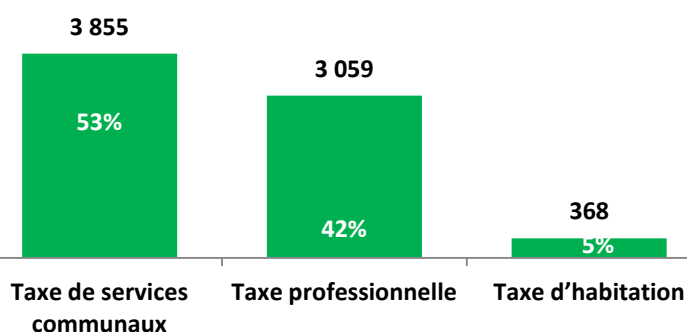
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin novembre 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7,3 MMDH contre 5,5 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 32,4%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+841 MDH), de la taxe professionnelle (+817 MDH) et de la taxe d'habitation (+123 MDH).

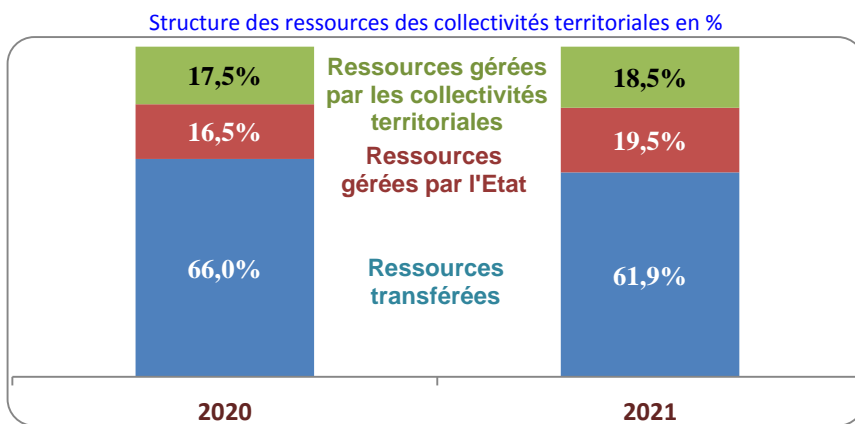
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6,9 MMDH à fin novembre 2021 contre 5,8 MMDH enregistré un an auparavant, en hausse de 19%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.629 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (809 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (680 MDH) et des recettes domaniales (655 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin novembre 2020 et fin novembre 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 8,4 MMDH, en hausse de 54,4% par rapport à leur niveau à fin novembre 2020, en raison principalement de l'augmentation de 115,4% des subventions, de 34,2% des recettes domaniales, de 25% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de 11% des fonds de concours.

La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (4.548 MDH contre 2.105 MDH).

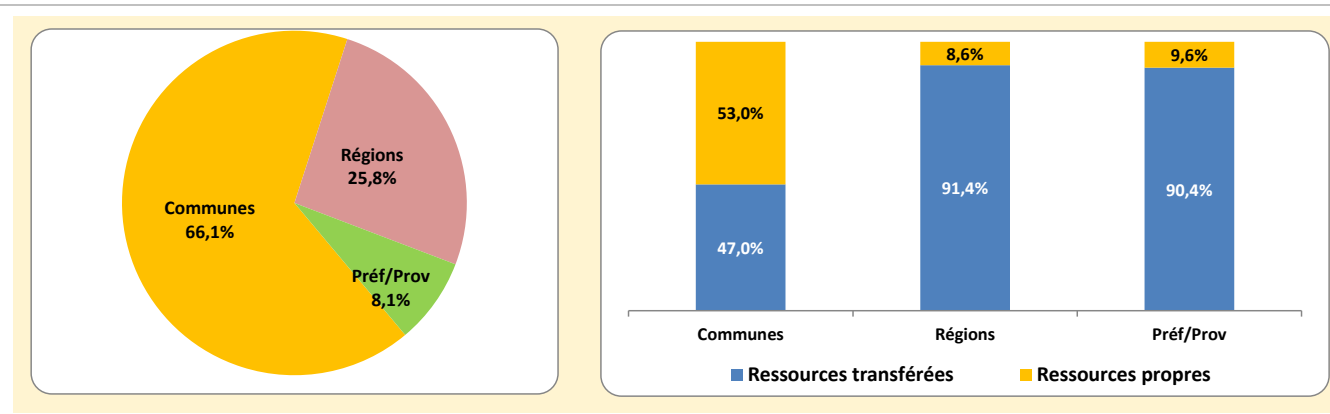
La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (164 MDH contre 150 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (146 MDH contre 96 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (532 MDH contre 489 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 24,7 MMDH et représentent 66,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin novembre 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 47% des recettes des communes contre 91,4% pour les régions et 90,4% pour les préfetures et provinces.

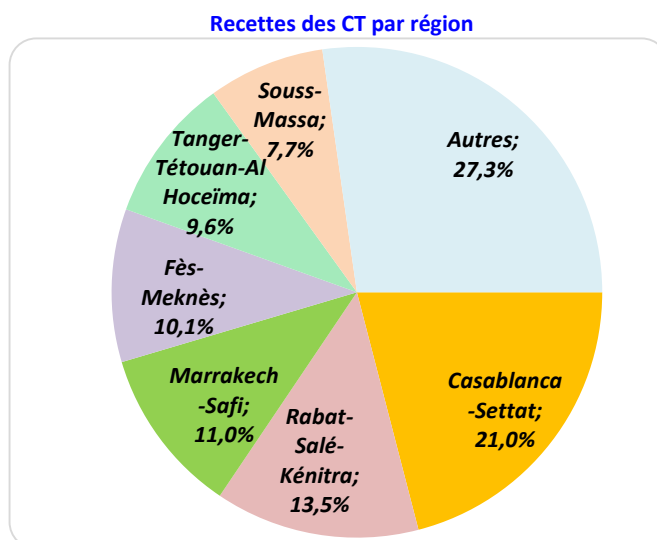


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,7% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (7.819 MDH) représentent 21% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,5% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,1%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 995	3 181	2 643	7 819
Rabat-Salé-Kénitra	895	1 308	2 825	5 028
Marrakech-Safi	755	631	2 706	4 092
Fès-Meknès	642	482	2 639	3 763
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	823	631	2 113	3 567
Souss-Massa	538	455	1 875	2 868
L'oriental	429	284	2 135	2 848
Béni Mellal-Khénifra	369	215	1 862	2 446
Drâa-Tafilalet	159	73	1 456	1 688
Laâyoune-Sakia El Hamra	154	0	1 264	1 418
Guelmim-Oued Noun	80	22	887	989
Dakhla-Oued Ed Dahab	76	0	703	779
TOTAL	6 915	7 282	23 108	37 305

2- DEPENSES

A fin novembre 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 32,8 MMDH, en hausse de 1,5% par rapport à leur niveau à fin novembre 2020. Elles se composent à hauteur de 61,3% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin novembre 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 20,1 MMDH, soit une diminution de 1,1% en raison de la baisse de 1,6% des dépenses de personnel et de 0,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 2,4% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	10 843	13 230	10 671	81%	-1,6%
Autres biens et services	8 487	15 663	8 411	54%	-0,9%
Intérêts dette	1 027	1 149	1 052	92%	2,4%
TOTAL	20 357	30 042	20 134	67%	-1,1%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin novembre 2021 ont atteint 10.671 MDH contre 10.843 MDH à fin novembre 2020, soit une baisse de 1,6%. Les salaires représentent 53% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 77,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 8.411 MDH à fin novembre 2021 contre 8.487 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 57,4% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.052 MDH à fin novembre 2021 contre 1.027 MDH un an auparavant, en hausse de 2,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,9 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

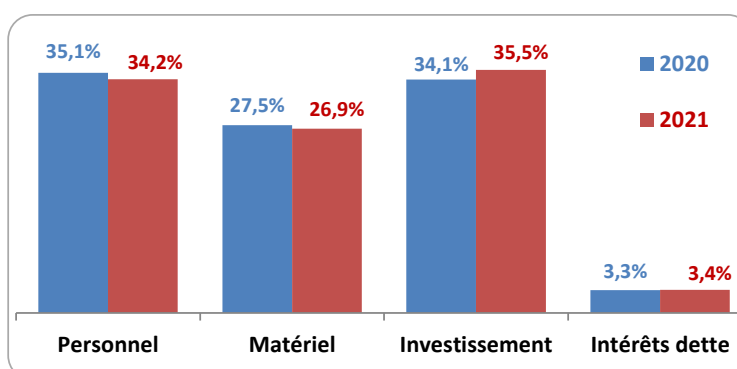
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 11,1 MMDH à fin novembre 2021 contre 10,5 MMDH à fin novembre 2020, en augmentation de 5,2% (+551 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (+580 MDH), des subventions (+171 MDH) et des acquisitions immobilières (+112 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-290 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 430	20 922	3 010	14%	23,9%
Projets intégrés ⁶	2 443	22 215	2 424	11%	-0,8%
Acquisitions immobilières	668	7 649	780	10%	16,8%
Acquisitions mobilières ⁷	537	2 326	534	23%	-0,6%
Programmes nationaux ⁸	3 371	10 221	3 081	30%	-8,6%
Subventions	1 096	3 705	1 267	34%	15,6%
TOTAL	10 545	67 038	11 096	17%	5,2%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin novembre 2020 et fin novembre 2021 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel et des dépenses de matériel, conjuguée à la hausse de la part des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

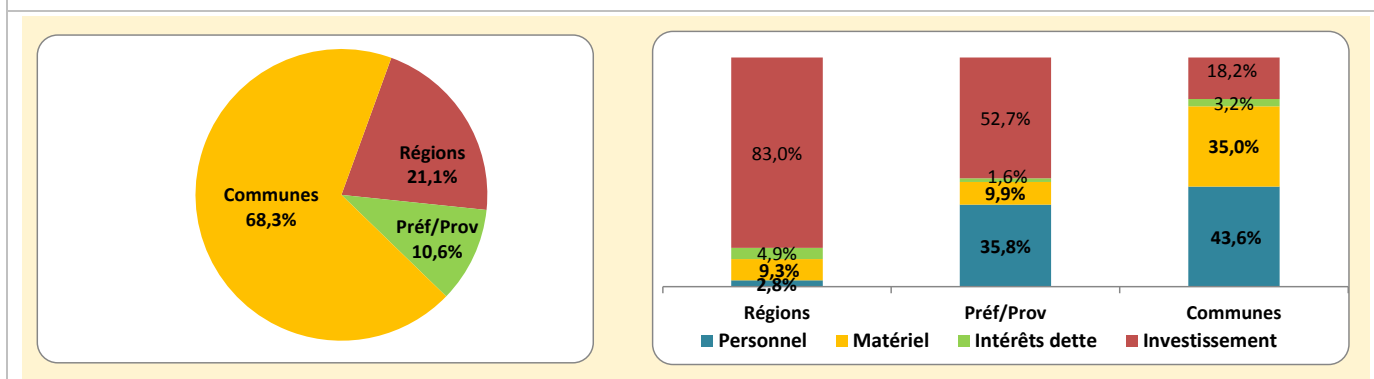
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 21,3 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 68,3% à fin novembre 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin novembre 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes (43,6%), alors que ce sont les dépenses d'investissement qui constituent la part importante des budgets des régions (83%) et des préfectures et provinces (52,7%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 83% des dépenses d'investissement, de 9,3% des dépenses de matériel, de 4,9% des charges en intérêts de la dette et de 2,8% des dépenses de personnel.

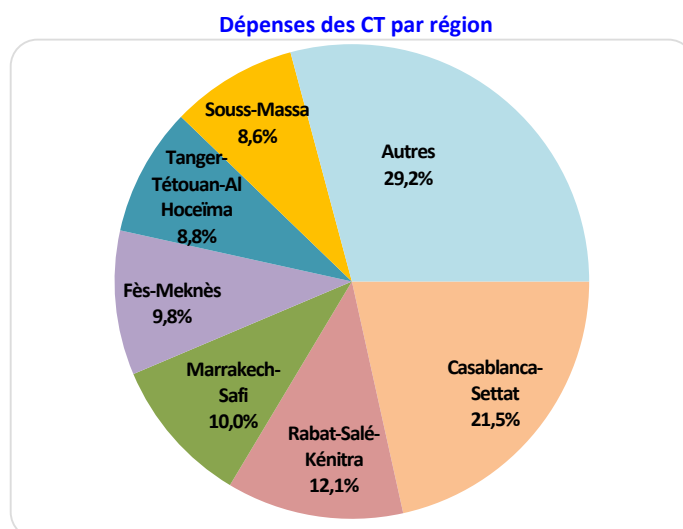


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,8% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (6.723 MDH) représentent 21,5% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 107	2 076	258	2 282	6 723
Rabat-Salé-Kénitra	1 465	1 175	117	1 009	3 766
Marrakech-Safi	1 143	948	61	983	3 135
Fès-Meknès	1 270	808	99	894	3 071
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	952	865	70	846	2 733
Souss-Massa	765	505	108	1 315	2 693
L'oriental	990	611	89	966	2 656
Béni Mellal-Khénifra	729	410	60	964	2 163
Laâyoune-Sakia El Hamra	465	500	96	636	1 697
Drâa-Tafilalet	431	230	33	442	1 136
Dakhla-Oued Ed Dahab	113	158	47	524	842
Guelmim-Oued Noun	241	125	14	235	615
TOTAL	10 671	8 411	1 052	11 096	31 230

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin novembre 2021 un solde nul et un solde positif de 1.001 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 698 MDH pour les comptes spéciaux à fin novembre 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 7,1 MMDH à fin novembre 2021 contre un excédent global de 3,1 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin novembre 2021, soit 7,1 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.418 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.615 MDH et la reconstitution des excédents pour 7,9 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin novembre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 49,4 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (7,1 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 52,3% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin novembre 2021

